

Procès-verbal De l'assemblée générale du 22 octobre 2009

Elle s'est déroulée au Buffet de la Gare d'Aigle. La première partie concernait la partie statutaire et la seconde, comprenait un exposé sur l'assainissement de la décharge de Bonfol présenté par Monsieur Jean-Louis Walter, expert chimiste.

Début de la séance : 19h35 !

- **Présences** : Le comité ainsi qu'une quinzaine de personnes.
- **Excusés** : Dr. Olivier Rubli, Mme Nathalie Cretton, M. Maurice Bolomey, Mme Anne Catherine Bovel, Mme Mad Bonvin.

Partie statutaire.

1. Mots de bienvenue, présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture et approbation du PV de l'assemblée 2008.
3. Rapport d'activité :
Lecture et approbation des activités de Chablair de mai 07 à juin 09.
4. Compte de l'exercice 2008.
Recettes : Fr. 1'738.75
Dépenses : Fr. 702.45
Bénéfice : Fr. 1'036.30
Fortune au 31.12.2008 : Fr. 4'046.10
Les comptes ont été contrôlés par les vérificatrices des comptes (Mesdames Prisca Vythelingum et Nathalie Fasel).
Les comptes sont approuvés par l'assemblée qui en donne décharge au caissier.
Le maintien du montant de la cotisation à Fr. 30.-- et accepté par l'assemblée.
5. Elections pour 2 ans :
Le comité est réélu par l'assemblée.
Réélection des vérificatrices des comptes, Mesdames Prisca Vythelingum et Nathalie Fasel.
6. Perspectives:
 - Créer du matériel publicitaire pour présenter l'association. Evelyne Bezat serait d'accord d'y participer.
 - Suivi des assainissements de Tamoil.
 - Suivi de la VRU. Le Seven (M. Rodriguez) a planifié de remettre une station de mesure mobile afin d'avoir un meilleur suivi de la VRU. Elle enregistrera des données au sujet des COV, du Benzène en plus des analyses habituelles.

- Chavalon. Chablair n'a pas le droit de recours mais collabore avec les organisations écologistes (WWF, Pro Natura, Greenpeace) afin d'organiser la communication contre l'usine à gaz.
- Suivi du développement des zones industrielles et artisanales du Chablais.
- Suivi des sites contaminés (décharges et assainissements).

Présentation par M Jean-Louis Walter.

Explication de l'attitude de l'industrie chimique et des autorités cantonales au sujet de la décharge de Bonfol.

De 1960 à 1976 l'industrie chimique a déversé des tonnes de produits toxiques dans une décharge sur la commune de Bonfol. En 1961 des fuites ont été détectées, mais cette information restera taboue jusqu'en fin 90. La chimie et les autorités ont pompé les jus de la décharge et ont aspergé la forêt avoisinante, d'où la mort des arbres. Des arbres ont été replantés par les écoles.

Dès 2000, La commune ne fait plus confiance à la chimie et mandate M. Jean-Louis Walter en tant qu'expert indépendant pour analyser les déchets.

En 2005, avec Greenpeace, il fait des analyses de la décharge et créait le collectif Bonfol : regroupement de Greenpeace, WWF, Pro Natura, Les Verts de France, les Syndicats SIB/GBI.

3 octobre 2006, conférence de presse :

Ciba prétendait que des archives n'existaient plus, qu'elles avaient été détruites. Mais les archives de Novartis comprennent les dossiers des entreprises qui ont fusionnées (Ciba, Sygenta...) donc ces archives existaient !

Analyse de l'air :

Le collectif de Bonfol dénonçait le canton et la confédération qui acceptaient que la BCI (consortium de 9 entreprises : Roche, Novatis, Ciba, etc) n'analyse que 6 substances alors que 83 substances devraient être analysées et que 49 d'entre elles sont cancérigènes, dont le 1-4-dichloro-2-butène trouvé dans l'eau. La BCI ne voulait pas l'analyser dans l'air. Idem pour le NITROSO, hautement cancérigène. La BCI ne respectait pas les exigences légales de l'Opair !

Sol :

Encaissement argileux de Bonfol.

La BCI voulait juste vider le site sans s'occuper des sols autour de la décharge.

La BCI avait choisi d'analyser des substances introuvables, jamais recherchées dans de telles situations.

Dioxine. Ciba-Geigy a produit selon les archives des procédés de fabrication 2,1 kg de dioxine telle que celle Seveso (où les quantités étaient mesurées en grammes). La fabrication du TRICLOSAN utilisé comme désinfectant, dans les couleurs des textiles ou dans les pâtes de dentifrice produit de la dioxine. On retrouve des concentrations énormes de dioxines à Bonfol car celles-ci sont

contenues dans des tonneaux. Pour les sols, il faut prendre en compte des PCB, des Dioxines, et des Furanés.

Les « **DNAPL'S** » (**solvants**) sont des liquides denses et non aqueux, non solubles à l'eau. Ils sont plus lourds que l'eau. Ils ont la particularité de dissoudre les argiles et se répandent donc profondément dans le sol. Ils finissent par former une espèce de lac. Ils sont également présents dans le sol et dans les eaux d'écoulement de la décharge de Bonfol. Ils créent des passages pour les autres produits toxiques.

Conclusion :

La BCI n'a pas utilisé ses archives.

L'air : La BCI ne mesure que 6 substances sur 83.

Le sol : La BCI ne veut pas reconnaître les sols contaminés.

L'eau : La BCI n'attache pas d'importance aux fuites verticales.

En conclusion, un combat de plusieurs années a permis au Collectif de Bonfol d'obtenir un assainissement de la décharge avec des mesures contraignantes et coûteuses pour l'industrie chimique mais surtout avec des conditions beaucoup plus sécurisées pour les habitants et l'environnement. Le collectif n'a pas obtenu toutes ses revendications, mais sans lui, l'assainissement de cette décharge se serait déroulé sans protection de l'air (évacuation par une cheminée directement dans l'atmosphère) et par une évacuation des déchets avec des risques d'incendies ou d'explosions de produits hautement toxiques.

Pour ce qui concerne la région du Chablais. Selon M. Walter, les décharges chimiques contiennent les mêmes substances toxiques et dangereuses que celles de Bonfol. Nitroso, Triclosan, dioxines, furanes, PCB « DNAPL'S » etc. du fait que la chimie bâloise utilisait les mêmes substances que la chimie montheysanne.

Pour ce qui concerne Tamoil, les parois plongeantes construites afin que des substances ne s'infiltreraient pas dans la nappe ne protègent en rien contre les « DNAPL'S). !

Chablair devrait selon M. Walter s'inquiéter en priorité des pollutions dans le sol et donc dans l'eau. Il propose de faire un « screening » de l'eau. Une analyse coûterait environ Fr. 1'000.--. Il faudrait compter un tout cas une deuxième analyse afin de fiabiliser les résultats.

7. Divers:

Echanges et discussions sur le sujet avec les participants.

Distribution du DVD de Temps-Présent sur les décharges chimiques de Suisse.

Fin de la séance : 23h00 !